

si nous le voulons, mais rien ne nous y contraint. Notre approbation n'a aucune valeur juridique. Il est injuste d'imposer aux intéressés que visent les restrictions quant aux hydrocarbures la lecture du traité, pour découvrir si le texte modifie ou non le point dont il est question.

Le sénateur JOHN J. CONNOLLY: Il me semble que si le sénateur Roebuck s'oppose à la procédure adoptée, c'est au premier chef que les sanctions que renferme le traité seront expliquées et appliquées par l'intermédiaire de règlements.

Le sénateur ROEBUCK: En effet; et non seulement le traité mais aussi les interdictions visant les particuliers.

Le sénateur JOHN J. CONNOLLY: Bon. Supposons que le Comité et les fonctionnaires des services intéressés consentent à ce que ces sanctions soient ordonnées non pas par règlements mais par la loi même, et présumons que ces modifications et la nouvelle procédure découlent de notre discussion (peu importe que les sanctions soient dans cette loi, dans le Code criminel ou dans un autre texte de loi); je me demande si l'amendement proposé à l'article 495A suffirait alors à surmonter les objections du sénateur Roebuck à la modification de l'article 495A?

Le sénateur ROEBUCK: Où se trouve ce texte? Dans la lettre?

Le sénateur JOHN J. CONNOLLY: Dans le mémoire. C'est le texte de l'amendement prévu dans l'article 495A.

Le sénateur ROEBUCK: Voici l'alinéa en cause:

"C'est pourquoi il serait bon que les lignes 24 à 30 inclusivement de la page 9 du bill soient remaniées et deviennent le passage suivant:

"495A. La Convention Internationale pour la Prévention de la Pollution des Eaux de la Mer par les Hydrocarbures, 1954, reproduite dans le quatorzième appendice, est approuvée, et le gouverneur en conseil peut édicter des règlements..."

Ce que je soutiens, c'est que ce passage est inutile. Si nous voulons accorder au gouvernement le pouvoir d'édicter des règlements, fort bien, mais j'estime qu'il vaudrait mieux ne pas le faire.

Le sénateur JOHN J. CONNOLLY: Si les sanctions étaient prévues non pas dans les règlements mais dans la loi, la recommandation du sénateur Roebuck visant à approuver la convention par l'intermédiaire de la loi deviendrait-elle nulle et non avenue?

Le sénateur ROEBUCK: Pas tout à fait.

Le PRÉSIDENT: Je crois comprendre qu'il voudrait alors éviter de l'incorporer à la loi; il voudrait tout simplement qu'il y ait un article approuvant la convention, un point c'est tout.

Le sénateur ROEBUCK: Justement. Ne contraignons pas ceux que la mesure touche à lire la convention, pour découvrir si ses dispositions modifient nos lois et quelles sont les sanctions s'y rattachant.

Le sénateur KINLEY: Monsieur le président, ce bill a évidemment trait à la pollution par les hydrocarbures. Il comporte deux parties. L'une est la partie A, visant le droit de regard dans nos propres eaux territoriales. L'autre a trait à la convention, ce qui entraînera pour tout le problème, un droit de surveillance sur le plan international.